

Communiqués

Tous les communiqués

Communiqués par sujet

Communiqués par ministère

Services aux collectivités

Développement

économique

Éducation

Énergie, Mines et

Ressources

Environnement

Conseil exécutif

Finances

Direction des services en français

Santé et Affaires sociales

Voirie et Travaux publics

Justice

Commission de la fonction publique

Tourisme et Culture

Direction de la condition féminine

Communiqués par société d'État

Société de développement du Yukon

Société d'énergie du Yukon



Société d'habitation du Yukon

Société des alcools du Yukon

Commission de la santé et de la sécurité au travail du Yukon



Communiqués conjoints

Nouvelles du premier ministre

Communiqués par date

Communiqués 2017

Janvier

Février

Mars

Avril

Mai

Juin

Juillet

Août

Septembre

Octobre

Novembre

Décembre

Nouvelles archivées



Communiqué

Pour diffusion immédiate numéro 09-274

Le 25 novembre 2009

Élaboration d'une nouvelle politique en vue de soutenir l'utilisation croissante de l'énergie renouvelable

WHITEHORSE – Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, M. Archie Lang, a annoncé aujourd'hui la tenue d'une consultation publique qui permettra au gouvernement du Yukon d'élaborer une politique en matière de production d'électricité indépendante (PEI) et de facturation nette.

« Élément clé de la Stratégie énergétique du gouvernement du Yukon, cette politique favorisera la création, à petite échelle, de nouvelles sources d'énergie renouvelable qui permettront de répondre à nos besoins énergétiques futurs, tout en limitant les émissions de gaz à effet de serre et en améliorant la fiabilité du réseau électrique », a dit M. Lang.

Un producteur d'électricité indépendant est un particulier ou une entreprise, autre que les services publics, qui génère de l'électricité en vue de la vendre à des services publics. Les PEI ne possèdent pas d'installations de transport d'énergie et ils dépendent des services publics pour l'achat et la distribution de l'électricité qu'ils produisent.

La facturation nette permet aux consommateurs d'électricité de vendre au réseau de distribution l'électricité excédentaire produite, à petite échelle, à partir de sources d'énergie renouvelable. Les consommateurs d'électricité reçoivent un crédit pour l'électricité qu'ils ont générée.

« Ce projet permettra au Yukon de se joindre aux nombreuses autres administrations canadiennes qui ont mis en œuvre des politiques en matière de production d'électricité indépendante et de facturation nette, qui privilégient l'efficacité, la conservation et l'énergie renouvelable », a ajouté M. Lang.

Nous invitons les parties intéressées, les experts et le public à participer à la consultation et à nous faire part de leurs commentaires d'ici le 29 janvier 2010 au plus tard.

Visitez le site Web du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources afin de télécharger un document de travail offrant une vue d'ensemble du réseau électrique yukonnais et une description des enjeux importants auxquels la politique doit s'attaquer. Visitez le <http://www.emr.gov.yk.ca/>.

-30-

Renseignements :

Emily Younker
Communications
Conseil des ministres
867-633-7961
emily.younker@gov.yk.ca

Mark Roberts
Communications
Énergie, Mines et Ressources
867-667-5307
mark.roberts@gov.yk.ca

<%img_newsarticle%>

